

LE SERVICE PUBLIC REGIONAL DE LA FORMATION EN RHONE-ALPES

CENTRE INFFO
16 décembre 2011



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par Rhône-Alpes
pour vous simplifier l'accès à la formation

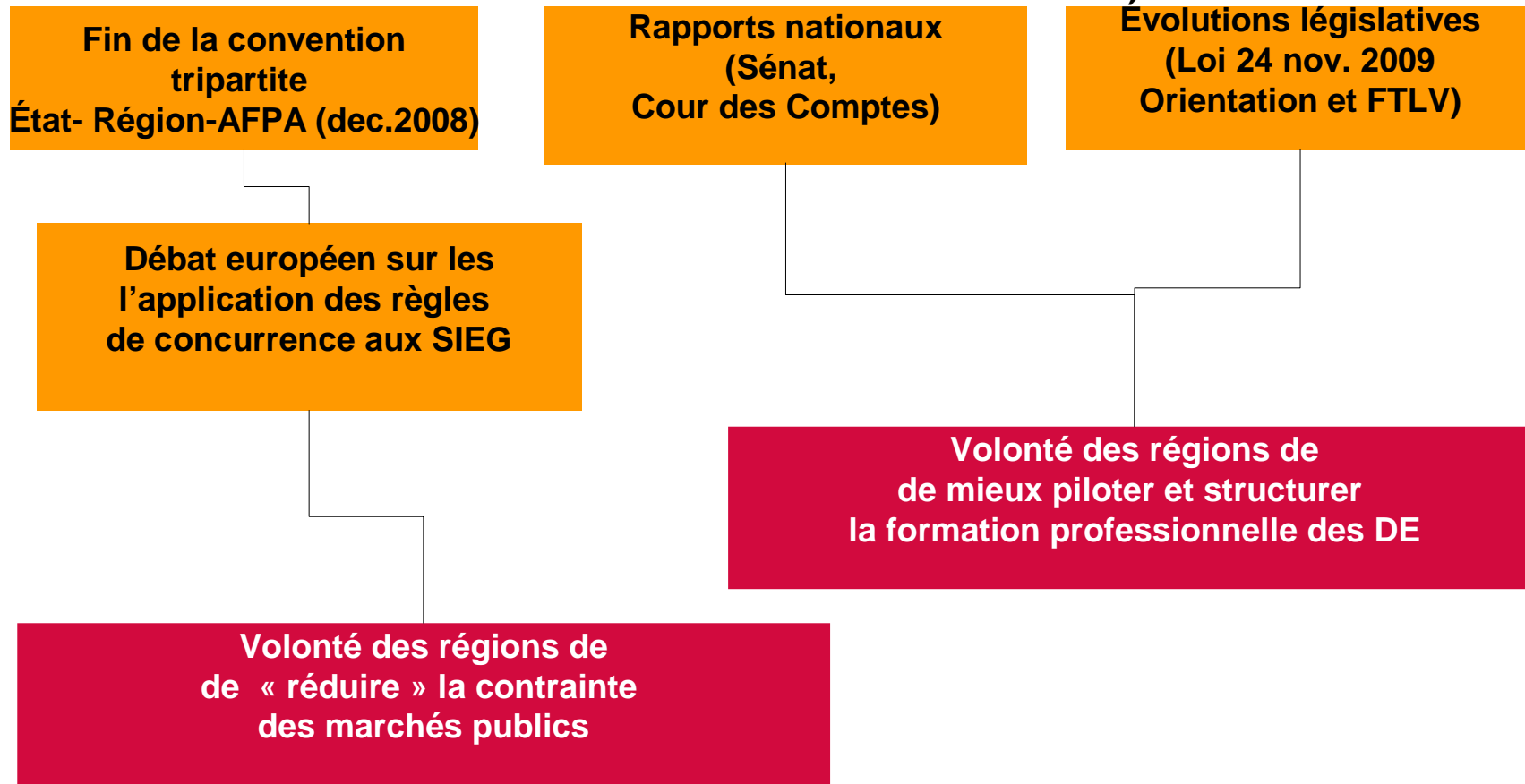
A la source des Service Publics Régionaux de Formation



... Une action engagée par **Rhône-Alpes**
pour vous simplifier l'accès à la formation



A la source des SPRF



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par RhôneAlpes pour vous simplifier l'accès à la formation



3 grands modèles de SPRF

Fin de la convention tripartite
État- Région-AFPA

Rapports nationaux
(Sénat,
Cour des Comptes)

Évolutions législatives
(Loi 24 nov. 2009
Orientation et FTLV)

Débat européen sur les
l'application des règles
de concurrence au SIEG

Modèle 1
SPRF = actions de formation
passées dans le cadre
d'un mode de gestion issu du droit européen
(Poitou Charente, Picardie, Champagne Ardennes...)

Modèle 2
SPRF = ensemble des actions d'orientation
et de formation
(Aquitaine, Ile de France...)

Modèle 3
SPRF = Ensemble des actions d'orientation et formation
+ expérimentation nouveau mode de gestion européen
(Rhône-Alpes...)



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par Rhône-Alpes
pour vous simplifier l'accès à la formation

La démarche rhonalepine



... Une action engagée par **Rhône-Alpes**
pour vous simplifier l'accès à la formation



Délibération du 19 décembre 2008, les bases du SPRF rhonalpin

- **Quatre objectifs :**
 - Visibilité et lisibilité de l'offre de service auprès des usagers et des partenaires
 - Sécurisation des parcours
 - Individualisation des parcours
 - Réaffirmation du rôle des Régions en tant qu'organisateur de la formation professionnelle
- **L'esquisse des 1ers contours :**
 - Périmètre maximal : toute l'offre de service relative à la formation professionnelle continue (en incluant les actions d'orientation et d'accompagnement)
 - Publics prioritaires : demandeurs d'emploi non indemnisés et Jeunes
- **Principes de mise en œuvre :**
 - Inscription dans le cadre des Services d'Intérêt Économique Généraux
 - Lancement d'une concertation avec l'ensemble des partenaires de la Région
 - Pilotage et contrôle accrus, territorialisation des services fournis



Particularités de l'approche rhonalgpine

- Le Service Public est un but, il n'est pas un moyen pour atteindre les objectifs précités
- Le Service Public n'est pas tant une politique sur le fond (les cibles de formation, de publics, de territoires, de secteurs etc...) qu'une politique de « système »
- Avant d'être effectif le Service Public est une démarche de changement qui consiste à refondre l'ensemble des activités conduites dans un système de formation professionnelle opérant et compréhensible



Pourquoi faire évoluer le système ?

Les symptômes

L'impossibilité de présenter dans sa globalité l'intervention régionale selon des principes d'intervention simples, homogènes pour l'ensemble de la politique conduite

La difficulté à piloter l'offre de service régionale (pilotage par dispositif et non pilotage global)

Une complexité pour les usagers et pour les conseillers en charge de l'orientation (« ingénieurs de dispositifs »)

Des partenariats éparpillés

Des processus de mise en œuvre non optimisés

Les causes

Multiplicité de dispositifs sans principe structurant par contenus, publics, modalités pédagogiques ou modes de territorialisation (sédimentation historique)

Une organisation et une communication de l'intervention régionale centrée sur les modes opératoires et non sur les usagers

Une absence de cohérence dans les objectifs affichés et la réalité des actions conduites (contenus et publics cibles)

Etc...



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par Rhône-Alpes
pour vous simplifier l'accès à la formation



Comment faire évoluer le système ?

- **1 audit pluridimensionnel**

- Les publics visés
- Les modalités d'accès à l'offre (égalité d'accès entre les personnes, entre les territoires)
- L'adaptabilité de l'offre aux personnes, aux territoires
- La conformité des modes de gestion aux règles du service public
- La maîtrise des process par la Région (la chaîne allant de la conception du service à sa délivrance par un opérateur)
- L'articulation/complémentarité des différents services rendus aux usagers
- La visibilité de ces derniers...

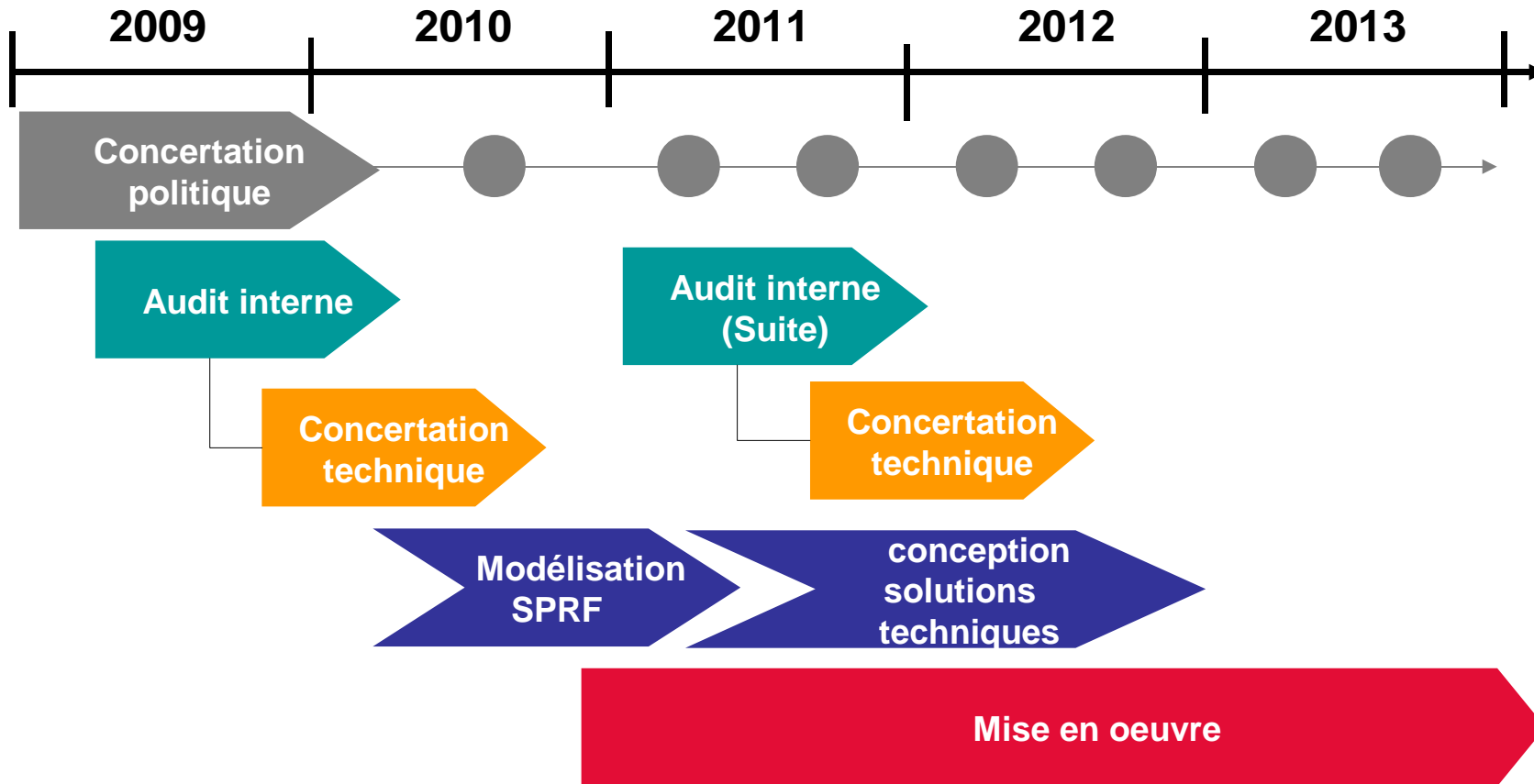
- **Les résultats de l'audit:**

- Phénomène du « rubiscube » : impossible de modifier l'existant sans générer de nouveaux désordres
- Nécessité de modéliser un système théorique
- Refondre l'activité à partir du modèle théorique en assurant le tuilage avec les anciens dispositifs

- **Conduire le changement**



Une démarche associative et systémique



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par Rhône-Alpes
pour vous simplifier l'accès à la formation

Structuration du SPRF rhonalpin



3 missions de Service Public

**Accueil
Information
Généraliste**

**Trouver
une 1ère
information**

**Accompagnement
des parcours**

**S'orienter, se
préparer à
l'emploi et
accéder à la
formation**

Formation

**Développer ses
compétences pour
accéder à l'emploi
durable**

- 3 services définis par leurs objectifs et donc plus facilement identifiables pour le rhonalpin
- 3 services qui doivent s'articuler autour de l'individu sans linéarité (logique système)



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par RhôneAlpes
pour vous simplifier l'accès à la formation

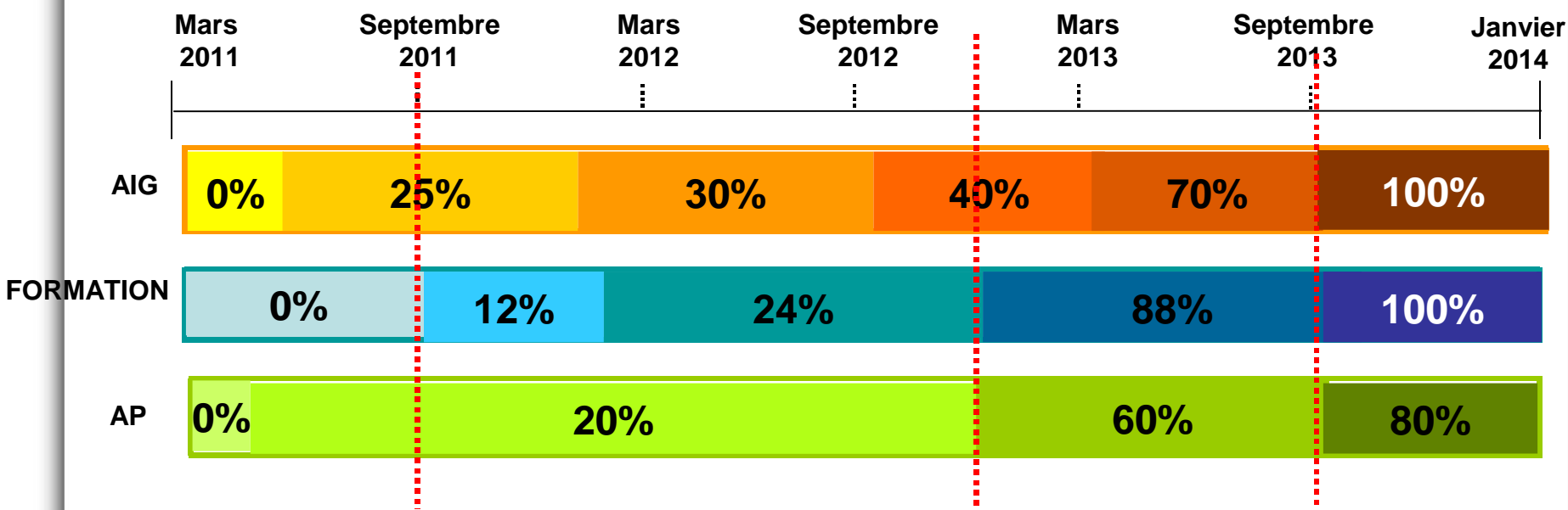


3 missions déclinées en services/finalités

- **L'Accueil Information Généraliste (AIG)**
 1. Le Service d'Accueil et d'Information Généraliste de proximité
 2. Le Mondial des métiers (échelle régionale)
- **L'Accompagnement des Parcours (AP)**
 1. Le service d'accompagnement personnalisé (politique de partenariat avec les structures AIO et politique de prescription)
 2. Les services complémentaires pour l'orientation et la préparation à l'accès à l'emploi
- **La Formation Continue (FC)**
 1. Les compétences premières
 2. La qualification professionnelle
 3. La certification



Planning de mise en oeuvre



SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION

... Une action engagée par Rhône-Alpes
pour vous simplifier l'accès à la formation



L'ACCUEIL INFORMATION GENERALISTE

- Concertation technique : 1er semestre 2010
Conception technique : automne 2010
Préparation à la mise en œuvre : 1er semestre 2011
Mise en œuvre : depuis juin 2011



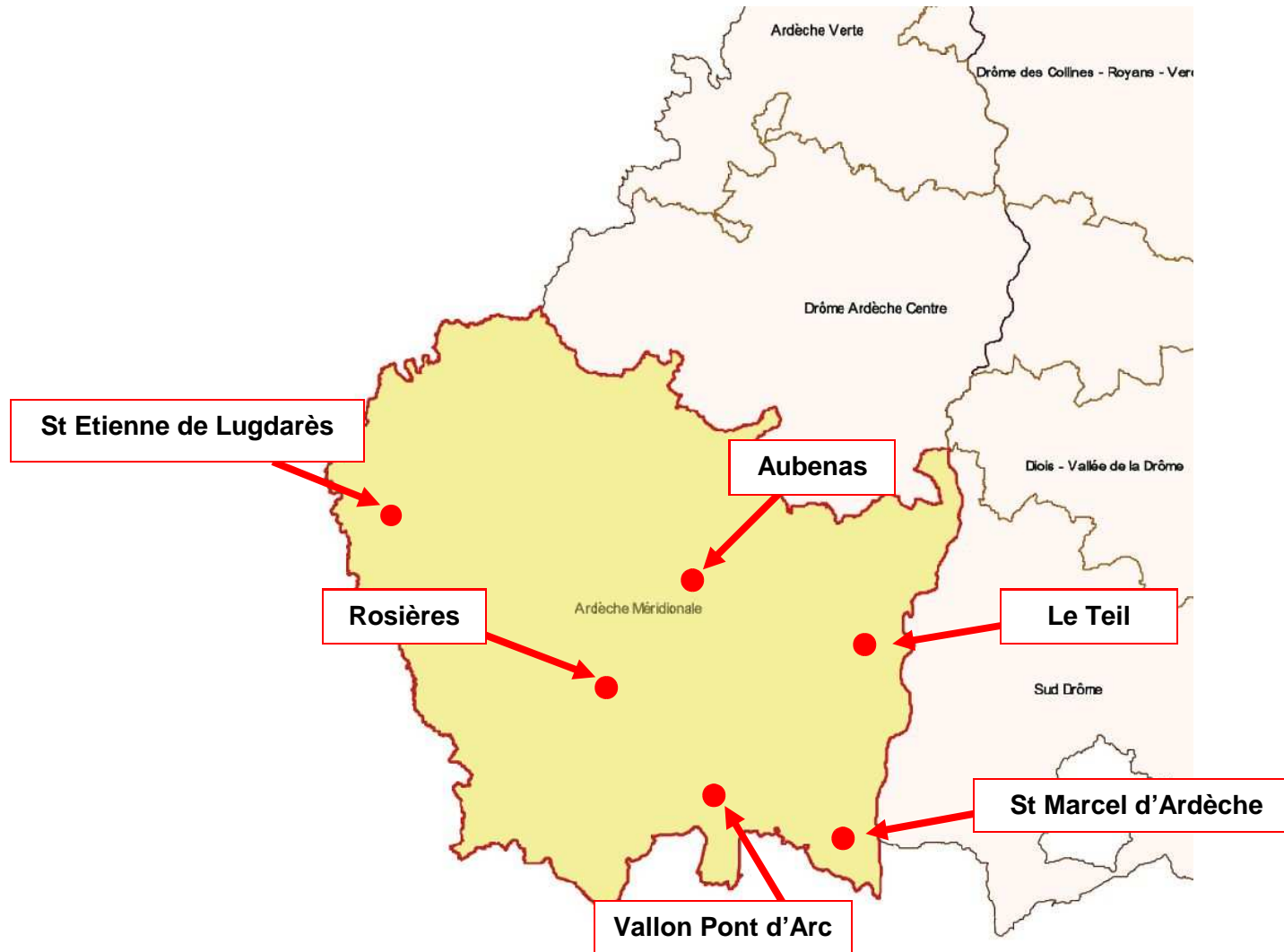
Le Service d'Accueil et d'Information Généraliste (de proximité)

- Un service « nouveau » proposant à tous les rhonalpains:
 - Une première information sur les métiers, l'emploi et les formations
- Un service délivré dans 4 à 6 « Points d'Accueil Information Formation » par Zone Territoriale Emploi Formation (27 zones en Rhône-Alpes) via:
 - un accueil physique
 - une mise à disposition de ressources documentaires
- Un service organisé sur la base de la coopération de l'ensemble des réseaux impliqués localement (partage des ressources documentaires, matérielles, humaines). Seuls quelques uns sont désignés en tant que « PAIF »
- Des principes
 - Ouverture à tous les publics quelque soit le statut et l'âge, inclus les salariés
 - Respect d'obligations de service public : Accès universel, continuité et adaptation du service, qualité du service, protection des publics

5 territoires expérimentaux



Exemple : territoire Ardèche Méridionale





LA FORMATION

- Concertation technique : juin 2010 à juin 2012 selon les différents chantiers
 - Conception technique générale : janvier - juin 2010
 - Conception nouveaux dispositifs : juin 2010 à décembre 2012
 - Mise en œuvre : échelonnée entre septembre 2011 et septembre 2013



Les objectifs

- Être capable de donner à voir l'ensemble de l'offre de formation de la Région selon les clés d'entrée suivantes :
 - par contenus de formation
 - par publics
 - par règles de prise en charge (octroi de la rémunération, prise en charge des coûts pédagogiques, règles de prescription)
 - par modalités d'intervention
 - Droit commun : la programmation
 - Autre : les actions complémentaires
- Être capable de piloter globalement l'offre de formation quelque soit les dispositifs de financement mobilisés



Etat des lieux des dispositifs actuels

Dispo	Contenus			Publics		Rému	Coût pédagogique	Prescription	Territorialisation
	Savoirs de base	Qualif Prof°	Certif	DE	Salariés				
AOF						oui	100%	oui	oui
CI				DE NI		oui	100%	oui	oui
PQ						oui	100%	oui	non
PSP						non	partiel	non	non
PASS forma						non	Complément OPCA	non	non
IAE ACI ind					IAE	non	partiel	non	oui
IAE ACI Coll					IAE	non	Partiel/total	non	non
SIAE					IAE		Partiel/total	non	non
AFPA						oui	100%	Oui (système spé AFPA)	non
CARED coll						oui	partiel	Oui/non	non
Actions SPE						oui	100%	non	non
SEP				Jeunes uniquement		oui	100%	oui	oui
Enseignement Sup				DE I uniquement		non	partiel	non	non



Première étape : une grille de référencement de l'offre de formation

FINALITES	CURRICULUM DE FORMATION
Compétences premières	Maîtrise de la langue (FLE)
	Savoirs de base- dynamisation professionnelle
	Savoirs de base- projet professionnel
	Savoirs de base - actualisation professionnelle
Qualification Professionnelle	1ers gestes pro
	Professionalisation
	Création entreprise
	Prépa concours
	Pré certif
Certification	Certification
	Certification- parcours intégré
	Formations supérieures



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par RhôneAlpes
pour vous simplifier l'accès à la formation



Deuxième étape : une structuration par voie d'intervention

Programmation de formation RRA
(Demandeurs d'emploi)
= Environ 86 M€

Actions Projets
(Demandeurs d'emploi et Salariés)
= environ 13 M€

CARED
(Demandeurs d'emploi)
= 10 M€



Actions Partenariales
(Demandeurs d'emploi)
= 0,8 M€ (comp 1ères)
= 3,5 M€ (qualif/certif)



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

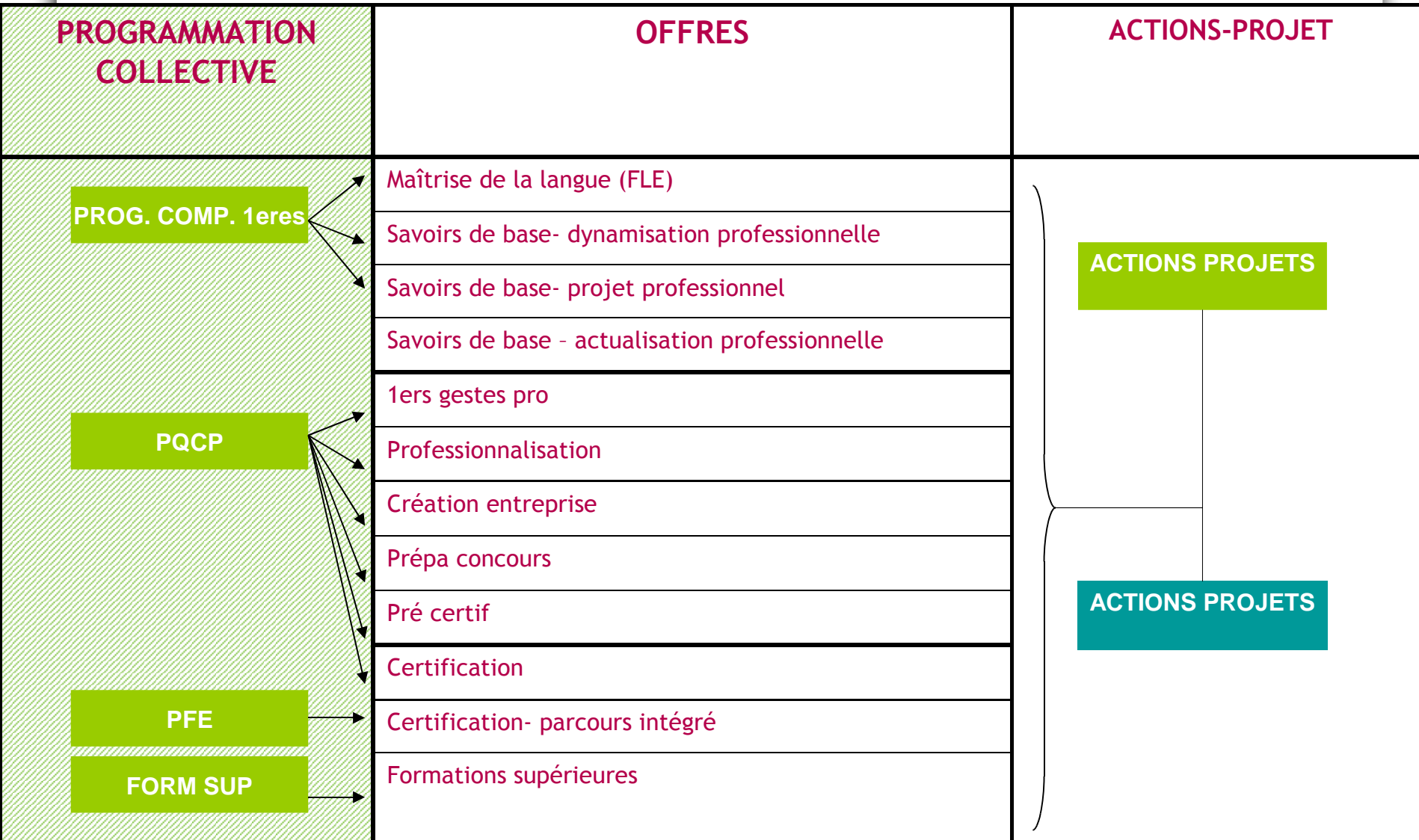
... Une action engagée par RhôneAlpes
pour vous simplifier l'accès à la formation



Troisième étape : des dispositifs de financement structurés

Demandeurs d'emploi

Salariés





Quatrième étape : l'harmonisation des principes de fonctionnement

- La programmation : actions de formation collectives anticipées
 - Publics : Demandeurs d'emploi avec système de priorités
 - Accès par « prescription dématérialisée »
 - Prise en charge 100% coûts pédagogiques
 - Octroi de la rémunération pour les DE non indemnisés
 - Utilisation de différents modes de gestion
- Les actions-projets : actions de formation individuelles ou collectives non anticipées
 - Pour les DE : principes de prise en charge et de fonctionnement identique à ceux de la programmation
 - Pour les salariés: prise en charge partielle des coûts pédagogiques, partenariat avec OPCA fortement incité



4ème étape : repenser les modes de gestion

- Dans le cadre de la programmation collective, utilisation des modes suivants :
 - Marché public art 30
 - Mandatement avec octroi de droits spéciaux (en expérimentation)
 - Subvention
- Dans le cadre des actions-projets :
 - Subvention

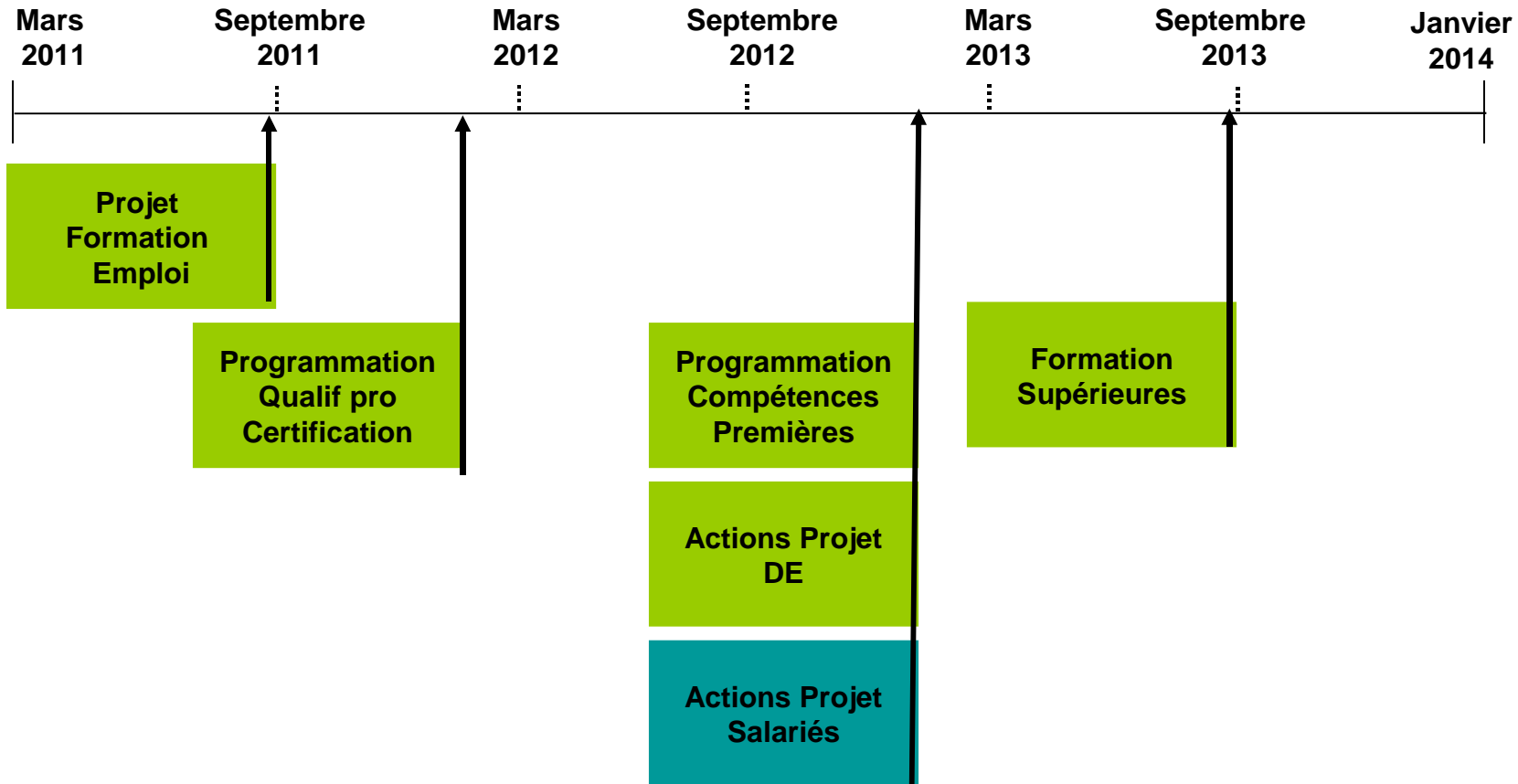


SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION

... Une action engagée par RhôneAlpes
pour vous simplifier l'accès à la formation



Une mise en œuvre échelonnée



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par Rhône-Alpes
pour vous simplifier l'accès à la formation



Développer les partenariats de formation, un enjeu fort du SPRF

- Pourquoi ?

- Structurer globalement l'offre, éviter les redondances, optimiser les moyens, couvrir l'ensemble des publics
- Centraliser la prescription et faciliter le travail d'orientation

- A ce jour :

- Pour la « programmation collective »
 - Achat conjoint avec Pôle Emploi pour la programmation de qualification et de certification
 - Articulation avec la Direccte pour le marché Compétences clés
 - Enjeu de référencer l'offre d'une manière homogène entre les partenaires avec un système de prescription unique
- Pour les « actions projet »
 - Partenariat avec Pôle Emploi pour la mobilisation des AIF
 - Partenariat avec OPCA et FPSPP



L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

• Concertation technique : janvier 2012- avril 2012

Conception technique générale : février 2011 - juin 2012

Conception nouveaux dispositifs : janvier 2012 à février 2013 selon les chantiers

Mise en œuvre : échelonnée entre janvier 2012 et janvier 2013



Circonscrire le service d'accompagnement

- **Suivi personnalisé de la personne...**
 - en vue d'élaborer un projet professionnel,
 - de définir des étapes de mise en œuvre,
 - de mobiliser les dispositifs de formation et de préparation à l'emploi
- **... pour l'aider à accéder à l'emploi**



Le périmètre de la mission d'accompagnement des parcours

- Accueillir-Informer
- Élaborer un diagnostic, faire le point sur la situation de la personne
- Élaborer les objectifs de l'accompagnement, les contractualiser
- Orienter et proposer des activités
- Proposer des outils pour faire le point sur la situation de la personne
- Proposer des actions pour découvrir les métiers et les entreprises
- Travailler sur les savoir-être
- Proposer des étapes de développement des compétences et de qualification
- Suivre la bonne réalisation de ces étapes
- Proposer des solutions d'aide à la mobilité, garde d'enfants
- Proposer des activités liées à la recherche d'emploi
- Accompagner dans l'emploi, sécuriser et maintenir dans l'emploi



Un univers complexe

- Un individu placé au cœur d'un ensemble de pratiques d'accompagnement tout au long de son parcours professionnel
- Des actions d'accompagnement mobilisant une multitude d'acteurs selon des logiques diverses
 - prescripteurs/opérateurs
 - mandataire/co-traitant /sous-traitant
 - référent/prescripteur
- Des actions d'accompagnement relevant de différentes politiques avec des imbrications financières et opérationnelles très fortes et peu claires
 - Des acteurs mobilisés au quotidien dans l'accompagnement des parcours au titre du Service Public de l'emploi, des actions supportées par le conseil régional, ou d'autres collectivités



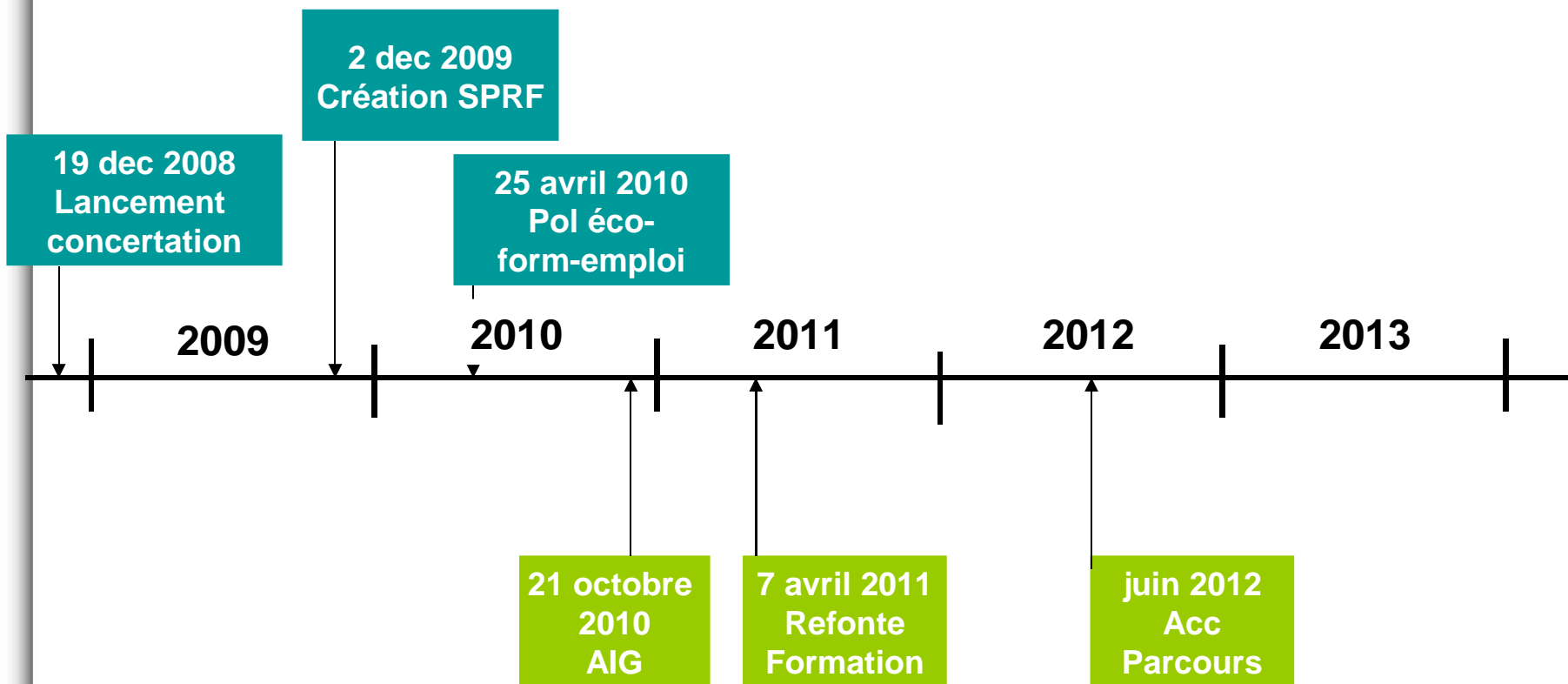
L'intervention de la Région sur le champ de l'accompagnement des parcours

- La politique régionale d'accompagnement des parcours se décline en deux volets :
 - Une politique de partenariat envers des réseaux AIO en vue de construire les parcours d'accès à la formation et l'emploi ainsi que les parcours d'accès à la VAE (1er degré de l'accompagnement)
 - Une politique de « services complémentaires» (2ème degré)
 - Insertion dans le cadre SIAE
 - Prestations bilan jeunes, mini stages etc...
- La politique régionale d'accompagnement des parcours portée à ce jour par la Région s'adresse aux publics demandeurs d'emploi ainsi qu'aux publics salariés
- Elle est mineure au regard du SPE
- Elle est stratégique quant à la relation qualité de l'accompagnement- qualité de la prescription- optimisation des formations proposées

Les temps forts



Les délibérations cadre du SPRF



**SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION**

... Une action engagée par Rhône-Alpes
pour vous simplifier l'accès à la formation